



REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO

« LA FETE DES MOISSONS »



Article 1 : Organisateur

La commune de LEVONCOURT souhaite donner une dynamique complémentaire à la « Fête des Moissons » du samedi 31 août 2024. Afin de permettre au public de participer, cette année, un concours photo est proposé par la municipalité. Le thème en est « Les moissons ».

Article 2 : Catégories

Ce concours est ouvert à tout photographe individuel, amateur.

Sont exclus les photographes professionnels, les organisateurs et les membres du jury du concours.

Article 3 : Participation

La participation est gratuite. Chaque participant pourra présenter 2 photographies maximum dont il sera l'unique auteur. La photographie, en couleur, pourra éventuellement faire l'objet d'une retouche par traitement numérique. En revanche, elle ne pourra pas faire l'objet d'un montage.

Article 4 : Le thème

Les photos seront sur le thème des moissons. Seules les photos de paysages du département de la Meuse pourront être acceptées, afin d'éviter de gêner le droit à l'image de personnes photographiées.

Article 5 : Le dépôt et inscription

Le participant devra déposer les clichés en format numérique – 4 Mo minimum et 6 Mo maximum, en jpg (format jpg seulement) par mail à commune-de-levoncourt@orange.fr

Merci de renommer vos fichiers comme suit : Lieu de prise de vue - Nom – Prénom. Les photos devront être réceptionnées au plus tard le **mercredi 5 juin 2024 minuit**. Un mail de confirmation de réception vous sera envoyé par retour. L'inscription se fera au moment de l'envoi avec ce règlement signé, complété du nom, prénom et N° de téléphone.

Article 6 : Le jury

Le jury du concours, sous la présidence de Madame le Maire, sera constitué de professionnels de l'image, de la communication, du monde agricole et de deux habitants de Levoncourt.

Le jury aura pour mission de sélectionner les photographies des candidats présentées de façon anonyme.

Article 7 : Les prix

La photo primée par le jury servira de support de communication pour l'affiche de la Fête des Moissons et le gagnant sera récompensé par des chèques cadeau d'une valeur de 50€.

Les photos arrivées en 2e et 3e positions, seront éditées en poster de 30 x 40 cm, offert à leur propriétaire.

Les autres photos seront éditées en format 13 x 18cm.

Toutes les photos seront exposées lors de la Fête des Moissons.

Article 8 : Remise des prix

Le jury se réunira le **samedi 22 juin 2024 à 11h à la Mairie de Levoncourt**. Les résultats seront communiqués par mail à tous les participants.

Article 9 : Propriété

Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables en cas de perte partielle ou totale des données numériques ou de l'annulation de ce concours si le nombre de participants était insuffisant. Ils déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation. La participation à ce concours ne peut donner lieu à aucune indemnisation, remboursement ou contrepartie financière. Les participants acceptent de montrer leurs photos lors de la Fête des Moissons du 31 août 2024.

En participant à ce concours, le photographe déclare être l'auteur de la photographie présentée, accepter et respecter sans réserve le présent règlement.

Article 10 : Droits d'image

Le fait de participer au concours implique l'autorisation donnée aux organisateurs d'utiliser les photos à leur volonté, dans des documents audiovisuels, graphiques ou de les diffuser sur les supports outils de communication. Toutes les photos reçues seront exposées lors de la Fête des Moissons le 31 août 2024, sur le site internet de la commune www.levoncourt55.fr et la page Facebook **La Comm' Aire de Levoncourt**.

Article 11 : Retrait

Les photos pourront être récupérées à l'issue de la fête des moissons ou sur demande à la mairie de Levoncourt.

Le concurrent accepte le présent règlement :

NOM :

PRENOM :

Téléphone :

Adresse mail :

Signature :